

Voisin bruyant

Bien que très sensible, le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète, et dont les voies de règlement sont bien codifiées...

Bien que très sensible, le bruit de voisinage est une problématique de nuisance qui bénéficie d'une réglementation très complète, et dont les voies de règlement sont bien codifiées.

D'autant que dans bien des cas, dialogue et médiation suffisent à éviter le recours au contentieux et à rétablir de saines relations de voisinage. Avant de rentrer plus dans le détail, quelques précisions d'ordre terminologique s'imposent....

Lire la suite de cet article sur le site du C.I.D.B..

(lire la suite)